



Avis : Le Document de consultation des Assurances 2019 sur la délivrance de licences aux experts en sinistres et aux estimateurs de dommages au Nouveau-Brunswick est disponible pour commentaires.

La division des assurances de la Commission des services financiers et des services aux consommateurs a publié un [document de consultation](#) sur les changements proposés au régime de délivrance de licences aux experts en sinistres et aux estimateurs de dommages.

Les intervenants sont invités à donner leurs commentaires sur les changements qui y sont proposés. Veuillez nous transmettre vos commentaires par écrit au plus tard le 2 July 2019.

Tous les envois doivent porter la mention « **Document de consultation – Assurance 2019** ». Veuillez l’inscrire dans la ligne objet de votre courriel. Peu importe le mode de transmission (courriel, poste ou télécopieur), nous vous prions également de nous fournir vos commentaires sous forme de fichier Microsoft Word.

Veuillez transmettre vos commentaires à :

Par courriel : consultation@fcnb.ca

Par la poste ou par télécopieur :

Division des assurances, a/s de David Weir
Commission des services financiers et des services aux consommateurs
225, rue King, bureau 200
Fredericton (Nouveau-Brunswick) E3B 1E1

Télécopieur : 506-453-7435